

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 24

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 26

Date de la convocation :

19/11/2025

Date d'affichage :

19/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLEQUES**

Séance du 3 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Hugues LAVOGIEZ

Présents : Laurent DENIS - Barbara BODART- Didier VANDAELE - Sandrine LORIO - Hugues LAVOGIEZ - Sophie WAROT - Anthony BARBIER - Marjory DELAVAL - Douglas VERSCHEURE - Sandrine DEMAUDE - Antoine TUSO - Monique VALENTIN - Jérôme LEBOUCHER - Nathalie MAEGHT - Patrick POTEL - Sabrina LOOTVOET - Nicolas CHOCHOY - Estelle FOSSETTE - Laurent BRICHE - Annick CROQUELOIS - Ludovic COCQUEMPOT - Jean-Bernard BONDUELLE - Alain MASSON - Estelle LECOFFRE

Absents : Gabin LORGNIER (pouvoir à Sophie WAROT) – Edith MERLIER (pouvoir à Marjory DELAVAL) - Anne GOMBERT

2025/49

OBJET DE LA DELIBERATION : INVESTISSEMENT BUDGET 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 1612-1 ;

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant l'adoption du budget de l'exercice 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1) D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2025 aux chapitres :

- 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 53 579,66 €

- 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 1 676 662,10 €

- 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS : 10 480,24 €

Soit un total de 1 740 722,00 €

2) D'imputer au budget 2026 les dépenses à provenir de cette décision aux chapitres :

- 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 13 394,92 €

- 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 419 165,53 €

- 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS : 2 620,06 €

Soit un total de 435 180,51 €

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Hugues LAVOGIEZ



Le Maire,

Laurent DENIS

